

RESTRICTIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES D'USAGE COURANT

Que ce soit pour effectuer des travaux domestiques ou l'entretien de véhicules, ou encore pour des soins médicaux ou la pratique de certains loisirs, la manipulation et le transport de matières dangereuses sont incontournables.

Quelle que soit la matière dangereuse transportée :

1 ELLE DOIT ÊTRE
TRANSPORTÉE DANS
UN CONTENANT
CONÇU À CETTE FIN

SON CONTENANT DOIT
ÊTRE ATTACHÉ OU
IMMOBILISÉ AFIN QUE
SON DÉPLACEMENT
SOIT EMPÊCHÉ

SI SON CONTENANT EST
PLACÉ AVEC D'AUTRES
OBJETS, IL NE DOIT PAS
ENTRER EN CONTACT
AVEC CEUX-CI

LA MASSE BRUTE²
DE L'ENSEMBLE DES
CONTENANTS PAR
VÉHICULE NE DOIT PAS
DÉPASSER 150 KG

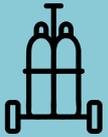
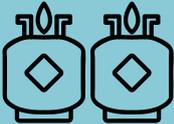
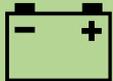


Pour tout transport de matières dangereuses en quantité non utilisée pour un usage domestique, des soins médicaux ou des loisirs, veuillez vous référer au *Guide sur le transport des matières dangereuses*, disponible sur le site Web du Ministère. Pour plus d'information, consultez le transports.gouv.qc.ca ou composez le 1 888 355-0511.

LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES D'USAGE COURANT, **ÇA VOUS CONCERNE!**



MATIÈRES DANGEREUSES D'USAGE COURANT

PRODUIT	PRESCRIPTION SPÉCIFIQUE	QUANTITÉ MAXIMALE DANS LES TUNNELS ET LES PONTS-TUNNELS RÉGLEMENTÉS
GAZ		
AIR (pour la plongée)	<p>La valve doit être protégée, et les manomètres et les boyaux doivent être enlevés ou protégés.</p> <p>Dans un véhicule ouvert (camionnette de type <i>pick-up</i>), le maximum est 5 bouteilles¹ dont la masse brute² totale ne peut pas excéder 500 kg. Dans un véhicule fermé, la masse brute totale peut être d'un maximum de 150 kg.</p>	<p>500 kg en masse brute</p> 
BUTANE (pour le camping)	<p>Il faut avoir au moins un extincteur dont la cote d'efficacité est minimalement de 10 BC.</p>	<p>2 contenants</p> 
OXYGÈNE D'USAGE MÉDICAL	<p>Il est possible d'avoir la quantité nécessaire au bien-être du patient.</p>	<p>2 bouteilles maximum 46 litres chacune</p> 
PROPANE	<p>Il ne faut jamais installer une bouteille sur le toit ni la fixer sur une portière ou d'une façon qui l'amène à dépasser l'un des côtés du véhicule.</p> <p>Une bouteille installée sur la portion extérieure arrière d'un véhicule doit être protégée en prolongeant le pare-chocs au-delà de la bouteille à l'aide de matériaux dont la résistance est au moins équivalente à celle du pare-chocs.</p> <p>Dans un véhicule ouvert (camionnette de type <i>pick-up</i>), le maximum est 5 bouteilles¹ dont la masse brute² totale ne peut pas excéder 500 kg.</p> <p>Dans un véhicule fermé, la masse brute totale peut être d'un maximum de 150 kg à condition que la capacité de chaque bouteille n'excède pas 46 l (approx. 40 lb) et que le véhicule soit ventilé vers l'extérieur (fenêtre ouverte ou coffre arrière entrouvert).</p> <p>Il est essentiel d'avoir un extincteur dont la cote d'efficacité est d'au moins 10 BC.</p>	<p>2 bouteilles maximum 46 litres chacune (approx. 40 lb)</p> 
LIQUIDE		
DIESEL	<p>Chaque contenant ne doit pas excéder 450 l (environ 100 gal imp).</p>	<p>Capacité totale de 30 l pour l'ensemble des contenants de liquides inflammables³</p> 
ESSENCE	<p>La masse brute² de chaque contenant ne doit pas excéder 30 kg, sans être supérieure à 150 kg pour l'ensemble des contenants.</p>	
SOLIDE		
BATTERIE (pour automobile)	<p>La batterie doit être déposée dans un contenant sécurisé et approprié. La masse brute de chaque contenant doit être de 30 kg maximum, sans être supérieure à 150 kg pour l'ensemble des contenants.</p>	<p>500 kg en masse brute</p> 

1. L'étiquette d'indication de danger doit être visible sur la bouteille.

2. Masse brute = poids du contenant et de son contenu.

3. Même quantité en ce qui concerne le kérosène (usage pour le camping), le méthanol, le lave-vitre, les colles, les décapants ou la peinture à l'huile.